



Note sanitaire et de traitement des déchets

Projet de PLU arrêté par le conseil municipal le 27 juin 2024

Modification n°1 approuvée par délibération du conseil municipal en date du 5 octobre 2022

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2022



4. LES RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS

A/ L'eau potable

Une gestion de l'eau potable par le SMGSEVESC

Le Syndicat Mixte pour la Gestion des Services des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) a en charge la production et la distribution de l'eau potable pour 530 000 habitants. Les objectifs du syndicat sont :

- Assurer l'approvisionnement en eau aussi bien en qualité qu'en quantité,
- Garantir la sécurité et la permanence de la distribution.

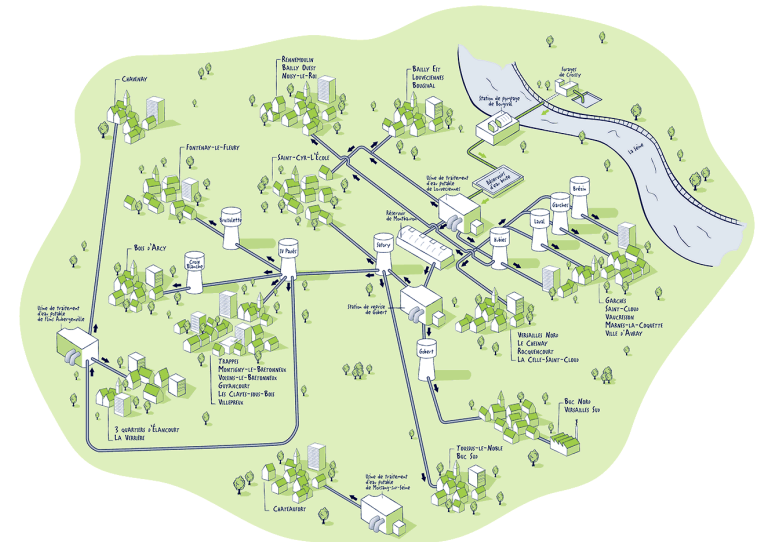
En 2017, le SMGSEVESC regroupe 34 communes situées dans les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Le SMGSEVESC a délégué à la Société des Eaux de l'Ouest Parisien (SEOP) le service public de distribution d'eau potable.

Le patrimoine du SMGSEVESC se compose :

Un dispositif de production :

- La ressource en eau grâce à 11 forages dans le champ captant de Croissy-sur-Seine, 3 forages à Bois d'Arcy, 1 à Villepreux, 1 aux Clayes sous Bois et 1 à Fontenay le Fleury,
- 20 381 029 m³/an prélevés dans la nappe,
- L'usine élévatoire située à Bougival et 15,5 km de canalisations d'adduction,
- Les bassins d'eau brute d'une capacité utile globale de 375 000 m³,
- L'usine de traitement de Versailles Saint-Cloud située à Louveciennes permettant de stocker 25 000 m³

- Un réseau de distribution :
- Des canalisations d'une longueur d'environ 1 195 km,
- 33 réservoirs de distribution pour une capacité de stockage de 79 500 m³ environ,
- 8 stations de pompage intermédiaires, 6 intercommunications avec les distributeurs voisins,
- Le nombre de branchements s'élève à 47 600 unités (hors poteau et bouches d'incendie).



4. LES RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS

B/ L'assainissement

Une gestion des réseaux d'assainissement par Véolia et le SMAROV

L'EAV, société d'assainissement du groupe Véolia Propreté est responsable des réseaux d'assainissement de la commune de Fontenay-le-Fleury. Un entretien quotidien est réalisé (réaménagement des réseaux, redimensionnement des canalisations).

De nombreuses interventions ont été réalisées par le COBAHMA-EPTB Mauldre sur le ru des Seigneurs suite à des signalements de pollutions récurrentes depuis 2003. Il s'agissait a priori d'erreurs de branchements sur le réseau, car la pollution était caractéristique d'eaux usées domestiques.

La station d'épuration du Carré de Réunion à St Cyr-l'Ecole est gérée par le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV). Elle a une capacité de traitement de 250 000 équivalents-habitants. Un projet d'extension et de mise aux normes de la station est en cours.

Le projet consiste à :

- Réaliser un bassin d'orage pour récupérer 80% de la pollution émise en temps de pluie ;
- Réaliser un bassin de traitement biologique couplé à une filtration membranaire ;
- Réhabiliter le traitement des boues par digestion et créer une cogénération ;
- Construire un bâtiment pour le traitement des boues sur la rive gauche du Ru de Gally ;
- Traiter sur place les produits de curage ;
- Aménager l'arrivée des Eaux usées ainsi qu'un canal de sécurité sur le Ru de Gally.

La future usine assurera un traitement complet des eaux usées avec un débit de pointe de 6000 m³/h. Sa capacité de traitement sera portée à 215 000 eq/hab en temps sec et 340 000 eq/hab en temps de pluie. Elle sera intégrée dans le paysage et ne générera pas d'odeurs.

4. LES RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS

C/ La gestion des déchets

La politique d'élimination des déchets à l'échelle de l'Ile-de-France

Le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) a été adopté le 26 novembre 2009 par la Région Ile-de-France.

Les objectifs du PREDMA pour 2019 :

- diminuer la production de déchets de 50 kg/habitant ;
- augmenter de 60 % le recyclage des déchets ménagers ;
- doubler la quantité de compost conforme à la norme ;
- diminuer de 25 % les déchets incinérés et de 35 % les déchets enfouis ;
- favoriser une meilleure répartition géographique des centres d'enfouissement.

Le plan prévoit de diminuer la production des déchets de 57 kg/habitant en 2019 en augmentant, notamment, de 45 % le compostage des déchets organiques des jardins. Autre exemple, le plan préconise aux consommateurs d'acheter des produits qui sont faiblement emballés ou de privilégier l'achat en vrac. En parallèle, le plan prévoit 30 ressourceries-recycleries en Ile-de-France en 2019 pour réparer les encombrants en vue d'un réemploi. Il prévoit également davantage de transport fluvial et ferré afin de diminuer les déplacements de camions sur les routes.

La gestion des déchets

Depuis 2011, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, qui a la compétence de la gestion des déchets, a signé un accord avec l'ADEME et la Région Ile-de-France pour mettre en œuvre un Programme Local de Prévention (PLP) des déchets dans l'optique de réduire la quantité de déchets produits. En 2019, a été marquée par les différentes actions menées dans le cadre du nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), le déploiement d'actions liées à la labellisation de Versailles Grand Parc territoire zéro déchet, zéro gaspillage et au projet de tarification écoresponsable.

Le Grenelle de l'environnement fixe pour objectif national l'augmentation de la valorisation des DMA (déchets ménagers et assimilés) de 35 % en 2012 à 45 % en 2015. Versailles Grand Parc présente plus de 26,6 % de valorisation de DMA en 2014 (valorisation matière et organique) contre 25,5 % en 2013. A noter qu'en Ile-de-France, 26 % des DMA sont valorisés en 2011. On constate une diminution de près de 7 % des ordures ménagères ou assimilées (OMA) depuis 2011 sur Versailles Grand Parc (355 kg/habitant en 2011 et de 332kg/habitant en 2014).

4. LES RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS

C/ La gestion des déchets

La collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers assimilés est déléguée à la SEPUR, société qui a en charge les prestations suivantes :

- la collecte des déchets résiduels et assimilés en porte à porte ou à partir de points de regroupement pour tous les types d'habitat,
- la collecte des emballages ménagers,
- la collecte des déchets verts et des déchets de cuisine,
- la collecte des encombrants (définis comme objets « volumineux » ne pouvant être collectés dans la catégorie des déchets résiduels et sous réserve de dimension et de poids),
- la réalisation de prestations de collecte à la demande (manifestations, événements sportifs ou culturels, brocantes...).

La collecte des ordures ménagères est effectuée 2 fois par semaine, le mardi et le samedi au nord, et le lundi et le vendredi au sud.

Les déchets recyclables (emballages papiers journaux) sont collectés 1 fois par mois.

Les déchets végétaux sont collectés tous les lundis de mars à novembre, et une fois par mois de décembre à février.

Les encombrants sont collectés une fois par mois, le 4ème jeudi.

4. LES RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS

Les quantités collectées et les évolutions

Entre 2011 et 2019, la production de déchets des habitants de Versailles Grand Parc connaît une baisse globale de -9,8% (-31,98 kg/habitant par rapport à 2010). Cette baisse concerne principalement les déchets ménagers non recyclables (ordures ménagères et objets encombrants), tandis que la production de déchets recyclables reste stable. La production de recyclables secs hors verre est de 46 kg/hab./an, ce qui situe la communauté d'agglomération bien au-dessus de la moyenne de l'Île-de-France en 2016 (35 kg/hab./an) et des Yvelines en 2016 (41 kg/hab./an).

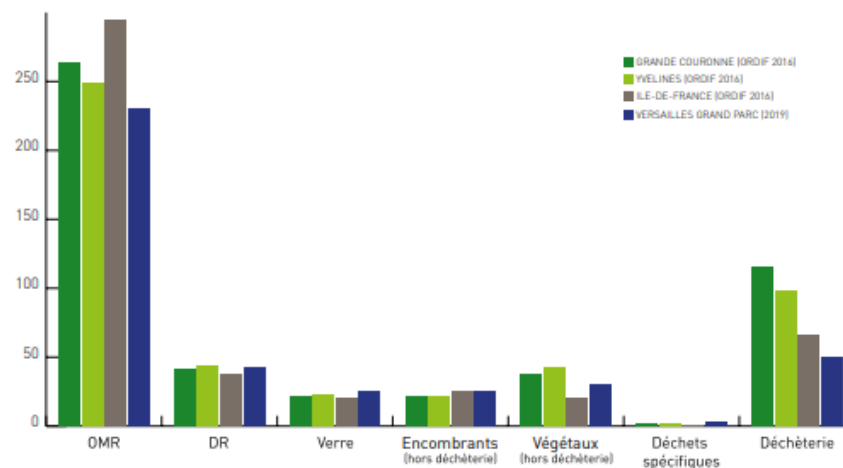
La production de déchets végétaux collectée en porte à porte est très importante sur le territoire intercommunal. Le ratio de 30 kg/hab./an situe l'Agglo bien au-dessus de celui de l'Île-de-France (20 kg/hab./an), mais s'explique par le cadre de vie très verdoyant que l'agglomération offre à ses habitants et par un réseau de déchèteries peu développé.

Depuis 2010, l'intercommunalité s'est lancée en partenariat avec l'ADEME et le Conseil régional d'Île-de-France dans une opération de distribution gratuite de composteurs afin d'assurer la réduction des déchets végétaux. En 2019, l'Agglo a souhaité donner plus de visibilité aux préoccupations grandissantes autour de la thématique du zéro déchet. Elle a donc mis en place une campagne ambitieuse de promotion des gestes et des démarches allant dans cette direction.

Versailles Grand Parc propose un service de « déchèteries fixes ou mobiles » afin de pouvoir traiter les déchets non collectés en porte à porte et permettre une meilleure valorisation des déchets encombrants (bois, ferraille, carton...).

Versailles Grand Parc mène une politique volontariste en matière de développement de son parc de points d'apports volontaires. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc recense 881 conteneurs sur son territoire (dont 827 lui appartenant). Fontenay-le-Fleury accueille 18 points de collecte d'emballage et papier, 25 ordures ménagères, et 30 pour le verre.

COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES RÉGIONAUX, DÉPARTEMENTAUX (SOURCE ORDIF-ANNÉE 2016 ET VERSAILLES GRAND PARC 2019 - KG/HAB/AN)
Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 9



Source Rapport annuel 2019